Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_033-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 03 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; *CORBEL Samuel (suppléant) ;* DUMAIL Michel ; ÉCHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléan*t) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à CHAPPÉ Fanny ; GOUDALLIER Benoît à KERHERVE Guy ; HERVÉ Gildas à LE SAOUT Aurélie ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUÉROU Annie ; LE LAY Alexandra ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; NAUDIN Christian ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :		**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	59	
Procurations	08	
Votants	**67**	
Absents	21	

Date d'envoi de la convocation : mercredi 28 janvier 2026
Secrétaire de séance Elisabeth PUILLANDRE

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_033-DE

Délibération

DEL2026-02-033 AVENANT AU CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) 2021-2027

Dans le cadre des ambitions nationales de transition écologique annoncées par le Président de la République le 25 septembre 2023, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage dans une démarche structurée visant à préparer le territoire aux enjeux climatiques et environnementaux à l'horizon 2030. Cette démarche a pour but d'atteindre les objectifs de décarbonation, de préservation et de restauration de la biodiversité, de gestion durable des ressources et d'adaptation au changement climatique. Sa réussite repose sur la coopération coordonnée entre l'État, les collectivités locales, les acteurs économiques et la société civile, afin d'assurer une action efficace et cohérente.

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont évolué vers les « Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique », offrant un cadre structurant pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur projet de territoire à l'échelle du bassin de vie, renforcer les ambitions écologiques en cohérence avec les orientations des Conférences des Parties (COP) régionales et départementales, et identifier, suivre et soutenir les projets portés par les collectivités et leurs partenaires avec un appui potentiel de l'État en ingénierie et en financement.

Le nouveau projet de territoire, adopté en avril 2024, constitue le fil conducteur de l'action de l'Agglomération à l'horizon 2030. Il s'appuie sur trois grandes ambitions :

- **ETRE CREATIF ET PRODUCTIF** : agir pour une terre créative et productrice de valeurs ajoutées
- **ÊTRE REDISTRIBUTIF** : mettre en partage un service adapté aux habitants
- **FAIRE COLLECTIF** : agir pour favoriser les coopérations citoyennes et institutionnelles

Ces ambitions se déclinent en huit engagements forts, vingt-deux objectifs stratégiques et cinquante-six objectifs opérationnels, formant le cadre de référence pour la programmation des projets et des actions de l'Agglomération.

Le CRTE initial, signé le 21 juillet 2021, s'appuyait sur le projet de territoire validé en 2019 et sur les documents-cadres existants (SCOT, PLUI, PLH, PCAET…). Une annexe recensait les projets identifiés à l'époque et susceptibles d'être instruits par l'État dans le cadre des appels à projets. Le présent avenant actualise ce cadre

- En intégrant le nouveau projet de territoire et ses ambitions,
- En introduisant une **clé d'identification des projets** basée sur les piliers de la transition écologique (atténuation, adaptation, biodiversité et ressources) et les leviers associés.
- En mettant à jour la liste des actions en cours et à venir, en distinguant les projets à retirer, les actions à maintenir avec évolution, les nouvelles actions à démarrer d'ici 2026, et celles à accompagner en ingénierie.
- En planifiant la mobilisation coordonnée des financements publics via les dispositifs existants (DETR, DSIL, DSID, FNADT, fonds verts, crédits ministériels…).

Vu la délibération du Bureau communautaire n°2021-01-001 du 12 janvier 2021 actant l'engagement de l'Agglomération de porter un CRTE à l'échelle de son territoire ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération n°2021-07-139 du 6 juillet 2021, approuvant le CRTE 2021-2026

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260203-DEL2026_02_033-DE

Délibération

Considérant le projet de territoire Horizon 2030 validé le 29/08/2019, et actualisé le 16/04/2024 ;

Considérant l'ambition de l'Etat à travers les CRTE, qui est de constituer ainsi un cadre contractuel plus large, intégrant l'ensemble des politiques publiques locales coordonnées autour d'un fil conducteur : la transition écologique et la cohésion des territoires ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°1 ci-annexé au Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique 2021-2027 de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

La Secrétaire de séance,
Elisabeth PUILLANDRE